

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CINEMA « LE DAUPHIN » A MORESTEL.

SECTION I – AUTORITE DELEGANTE

Nom et adresse : COMMUNE DE MORESTEL

Place de l'Hôtel de Ville
BP n° 6
38510 MORESTEL

Tél. 04 74 80 09 77
Fax 04 74 80 33 90

Personne à contacter pour toute demande de renseignement:

M. Eric CARETTI - Directeur Général des Services
e-mail : dgs@morestel.fr / mairie@morestel.fr

SECTION II – OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Intitulé de la délégation de service public :

Concession de service public pour la gestion, l'exploitation d'un cinéma d'une salle et de 161 places.

Texte en application duquel la convention est conclue : articles L 1411-1 à 1411-18 du code général des collectivités territoriales.

Objet de la délégation : délégation de service public pour l'exploitation d'un cinéma.

Domaine de délégation : autre – cinéma.

Durée de la délégation : la durée du contrat est fixée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Lieu principal d'exécution de la délégation : Cinéma « Le Dauphin »
Place Chanoz – 38510 MORESTEL

Code NUTS : FR 714

Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention :

Le présent appel à candidature a pour objet de recueillir des candidatures et des offres en vue de l'exploitation du cinéma « Le Dauphin » de 161 places, à vocation mixte généraliste et art et essai.

La programmation devra être suffisamment variée pour intéresser tous les publics. Le candidat retenu devra conduire des actions d'accompagnement du public et des animations en lien avec la programmation.

Sa rémunération sera assurée par les résultats de l'exploitation du service et des activités associées (vente de confiseries, affiches et produits dérivés, organisation d'événements culturels).

Le délégataire versera au délégant une redevance définie aux termes des négociations, selon les modalités décrites dans le dossier de consultation.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 92130000

SECTION III- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Dossier de candidature :

Situation propre des opérateurs économiques y compris exigences à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

En cas de groupement, la production de l'ensemble des pièces demandées est exigée pour chacun des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Le dossier de candidature comportera :

1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Pièce 1 : lettre de candidature datée signée permettant d'identifier le candidat (dénomination, adresse, forme juridique) avec pouvoir personne physique habilitée. En cas de groupement, indiquer composition, forme et nom du mandataire et faire signer par l'ensemble des membres ou accompagner de l'autorisation donnée au mandataire par cotraitants de signer au nom du groupement.

Pièce 2 : attestation sur l'honneur accompagnée de tous justificatifs prouvant que le candidat ou les membres du groupement ne sont pas frappés d'une interdiction de candidater prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-6 du Code de la commande publique.

Pièce 3 : attestation sur l'honneur datée et signée sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (L5212-1 à L5212-5 Code du travail).

Pièce 4 : justificatif de moins de 3 mois de l'inscription du candidat au RCS (extrait KBis ou équivalent) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'1 an.

2) Capacité économique et financière

Pièce 5 : une description détaillée du candidat (par membres en cas de groupement) : actionnaires, moyens financiers (chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la délégation réalisés au cours des 3 derniers exercices), moyens en personnel (effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement), organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices.

3) Capacité technique et professionnelle

Pièce 6 : le candidat fournira un tableau précisant, pour chacune de ses références en matière d'exploitation et de gestion de services / d'équipements équivalents, l'identité du délégant, les caractéristiques principales de l'équipement exploité la nature de la convention, les dates de prise d'effet et d'achèvement de la convention, le chiffre d'affaires annuel hors taxes des trois dernières années, ainsi que toute autre information que le candidat jugera utile.

SECTION IV– PROCEDURE

Présentation des candidatures:

Les dossiers de candidature devront être remis en mains propres contre récépissé ou transmis par voie postale en recommandé avec accusé de réception à **Monsieur le Maire de Morestel, Place de l'Hôtel de ville, BP n°6, 38510 Morestel.**

Le dossier spécifique de la candidature devra être présenté dans une seconde enveloppe intérieure portant la mention « candidature pour la délégation de la gestion et l'exploitation du cinéma le Dauphin – Candidature –A n'ouvrir qu'en commission ».

Toutes les pièces du dossier de candidature devront être rédigées en langue française.

Date limite de réception des offres : 18 septembre 2020 à 12h

Toutes les candidatures arrivées après la date et heure limite de réception seront rejetées

Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les candidats seront sélectionnés suivant : les capacités techniques et financières et leur aptitude à assurer la continuité du service, l'organisation et les moyens mobilisés pour garantir le fonctionnement et la continuité du service, les références professionnelles contrôlables...

A l'issue de la phase de sélection, les candidats admis à présenter une offre seront invités à faire parvenir leur offre financière et détaillée dans le cadre du dossier de consultation qui leur sera transmis.

Les critères de jugement des offres seront précisés dans le règlement de consultation qui sera transmis aux candidats admis à présenter une offre à l'issue de la sélection des candidatures.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun 38000 Grenoble
Téléphone : 04 76 42 90 00 / télécopie : 04 76 42 22 69

Date d'envoi du présent avis : 18 août 2020